

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION DES POLITIQUES  
INTERMINISTÉRIELLES

Bureau de l'Environnement  
Réf: DACI/BDE/SV/MB/n°  
C:\travail\CLIC\Arrêtés\AP CLIC  
TEMBEC Ren M.doc

**N° 70**

**ARRETE**  
portant renouvellement de la composition du  
« CLIC TEMBEC »

Le Préfet de la Région Midi-Pyrénées  
Préfet de la Haute-Garonne  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre du Mérite,

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2006 portant création et composition du « CLIC TEMBEC » ;

Vu les consultations effectuées en vue du renouvellement du mandat des membres ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La composition du « CLIC TEMBEC » est renouvelée ainsi qu'il suit, pour une nouvelle période de 3 ans.

**ARTICLE 2** : Le comité est composé des membres suivants, répartis en cinq collèges :

**Collège « administration » :**

- le Préfet ou son représentant,
- un représentant du Service interministériel de défense et de protection civile de la Préfecture,
- un représentant du service départemental d'incendie et de secours,
- un représentant du service chargé de l'inspection des installations classées,
- un représentant de la direction départemental de l'équipement et de l'agriculture,
- un représentant du service chargé de l'inspection du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**Collège « collectivités territoriales »** (membres désignés par les assemblées délibérantes) :

*Représentants de la commune de Saint-Gaudens :*

- Titulaire : Mme Marie-Cécile BARTHET
- Suppléant : M. Gilbert SAINT-BLANCAT

*Représentants de la commune de Miramont-de-Comminges :*

- Titulaire : M. François PACHECO
- Suppléant : M. Jean SALNIKOFF

*Représentants de la commune de Valentine :*

- Titulaire : M. Lucien GAILLARD
- Suppléant : M. Bernard DUCASSE

*Représentants du Conseil Général de la Haute-Garonne :*

- Titulaire : M. Jean-Raymond LEPINAY
- Suppléant : M. Patrice RIVAL

*Représentants de la Communauté des communes du Saint-Gaudinois :*

- Titulaire : Mme Jeanine BRUNET
- Suppléant : M. Alain BARUTAUT

**Collège « exploitants » :**

*Représentants de la société TEMBEC ST-GAUDENS :*

- Titulaires : M. Patrick CHIRON  
M. Jean MAZAURIC  
M. Didier OTT

*Représentants de la société RFF (Réseau Ferré de France) gestionnaire de l'ouvrage d'infrastructure ferroviaire :*

- Titulaire : Mme Laurence BINET
- Suppléante : Mme Géraldine CASSEZ

**Collège « riverains » :**

*Représentants de l'association Nature Comminges :*

- Titulaire : M. Guillaume CASTAING
- Suppléant : M. Gilbert VERGE BORDEROLLES

*Représentants du Collectif Environnement-Santé :*

- Titulaire : M. Albert SENLANNE
- Suppléant : M. Jean-Louis GOUZENNES

*Représentants de la société GASCOVAL :*

- Titulaire : M. Norbert DANFLOUS
- Suppléant : M. Jean-Michel DESCURES

*Représentants de la SAS PUJOS :*

- Titulaire : M. Yves PUJOS
- Suppléant : M. François PUJOS

**Collège « salariés »**

*Représentants de la société TEMBEC ST GAUDENS :*

- Titulaires : M. Robert JACQUES  
M. Régis FOURMENT  
M. Georges MAURY

**ARTICLE 3** : L'article 2 de l'arrêté du 30 juin 2006 susvisé est abrogé.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera affiché dans les mairies de SAINT-GAUDENS, MIRAMONT-DE-COMMINGES et VALENTINE pendant une durée minimum d'un mois avec mention de la possibilité pour les tiers de le consulter sur place.

Le procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins du maire et adressé, à terme échu, à la préfecture de la Haute-Garonne – Direction des Politiques Interministérielles – Bureau de l'Environnement.

**ARTICLE 5 : Recours**

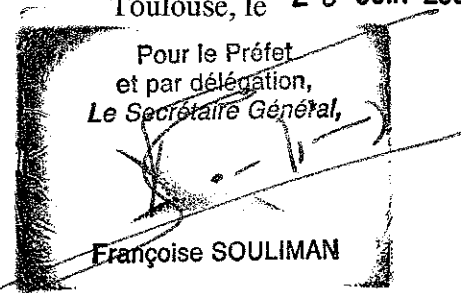
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité prévues à l'article 4.

**ARTICLE 6** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Garonne,  
Le Sous-préfet de SAINT-GAUDENS,  
Les Maires de SAINT-GAUDENS, MIRAMONT-DE-COMMINGES  
et VALENTINE,  
L'inspection des installations classées de la direction régionale de  
l'environnement, de l'aménagement et du logement

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Toulouse, le 25 JUN 2009

Pour le Préfet  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général,



Françoise SOULIMAN